

OBJET : MOTION CONTRE L'A45. 22 01 07 Motion contre A45

Le Conseil municipal, dans sa séance du 22 janvier 2007 réitère, dans le cadre de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique des travaux de construction de l'autoroute A45 et à la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme, son opposition unanime au projet A45.

A l'appui de sa décision, le Conseil municipal constate :

1. En préambule, notons que ce projet d'infrastructure autoroutière inter-urbaine, doublant une infrastructure autoroutière existante, est totalement incompatible avec le protocole de Kyoto, qui stipule que les gaz à effet de serre doivent être divisés par 4 d'ici 2050.
2. que cette infrastructure contribuera à apporter un flux de véhicules supplémentaire au cœur même de l'agglomération lyonnaise en contradiction totale avec le plan de déplacement urbain de la ville de Lyon.
3. Que cette infrastructure semble aboutir dans le nœud autoroutier de Pierre Bénite déjà largement saturé aujourd'hui et que le silence total du dossier soumis à l'enquête sur le débouché de ce projet, le rend irresponsable.
4. Qu'aucune proposition de raccordement raisonnable et réalisable avec l'A7 n'est évoquée.
5. Que pour sortir de l'agglomération stéphanoise pour se rendre à Lyon, il conviendra de s'éloigner par le nord en zone essentiellement urbaine pour revenir sur ses pas, ce qui est contre-nature et sera dissuasif pour les habitants du centre, de l'est et du sud de la ville qui continueront à emprunter l'A47 rendant ainsi l'A45 sans intérêt pour la majorité de la population stéphanoise.
6. Que le passage sur le plateau mornantais coupe des villages en deux, tels St Jean de Toulas et St Maurice sur Dargoire, ce qui cause un préjudice intolérable pour toute une population.
7. Que le tracé sur le plateau mornantais créé une zone de « no man's land » entre l'autoroute et la D342, rendant les terrains impropres à toutes activités, dont l'agriculture.
8. Que les impacts sur l'environnement et l'agriculture sont globalement sous estimés ; une perturbation forte des écosystèmes est à attendre sur les espaces naturels sensibles du plateau mornantais : vallée du Bozançon, landes de Montagny, prairies et landes de la Pyramide, Combe d'Allier ; la qualité des productions agricoles sera gravement affectée.
9. Que le passage en tunnel à Orliénas se fait à un endroit dénommé « la Mouille », dénomination qui traduit la fragilité de la colline en question.
10. Que le passage en talus et non pas en viaduc à Orliénas au sortir du tunnel et au droit de la D36 va constituer un mur au travers de la vallée et constituer un véritable barrage artificiel.
11. Que la réalisation d'une sortie au niveau du barreau de St Maurice sur Dargoire, va favoriser une aspiration démographique pour les Monts du Lyonnais et contribuera à la surcharge de la D2 qui traverse les villages du pays mornantais, territoire objet de prescriptions particulières dans la Directive Territoriale d'Aménagement...
12. Que de ce fait, on encourage une fois de plus, les déplacements pendulaires au niveau d'un territoire que l'Etat n'a pas intégré dans la Directive Territoriale d'Aménagement.
13. Que le péage prévu à la hauteur de Vourles, incitera les automobilistes du plateau mornantais à sortir gratuitement à Brignais, participant à l'engorgement de cette ville.

14. Que ce péage sera dissuasif pour les habitants du plateau et du bassin du Gier qui préféreront utiliser la D342 gratuite et rejoindre l'A450 après le péage.

15. Que toutes les voiries annexes auront à souffrir de la surcharge générée par l'effet d'aspiration de l'autoroute.

16. Que la nécessité d'améliorer les communications entre les agglomérations stéphanoise et lyonnaise est une priorité surtout sur le plan de la sécurité et que de ce fait l'urgence consiste à la mise en sécurité de l'A47 et à sa requalification.

17. Que le passage dans la ville de Givors doit en priorité être réaménagé.

18. Que le cadencement des transports en commun principalement ferroviaire doit, avant toute nouvelle réalisation, être renforcé, les rames changées et les gares avec leurs possibilités de stationnement, réhabilitées.

19. Que l'investissement colossal nécessaire pour la réalisation de cette infrastructure serait mieux employé dans les solutions à apporter sans délai aux problèmes de sécurité sur l'A47, à la réorganisation de la zone des Sept Chemins, à l'arrivée non réfléchie de l'autoroute à Pierre Bénite en zone « Sévésos », à la grande difficulté de franchissement du Rhône et au développement de l'offre ferroviaire, de type RER entre les deux métropoles.

C'est pourquoi, en fonction de ce qui précède et de tous les autres éléments relatifs à l'impact environnemental et au développement durable maintes fois évoqués, notamment au sein de l'association Alcaly à laquelle adhère la commune de Soucieu-en-Jarrest, le Conseil municipal :

- * DIT solennellement son opposition au projet A45, dont l'arrivée sur Lyon concentre des risques importants et de fortes nuisances.
- * DIT qu'il ne relève pas, en l'état des documents présentés, de l'utilité publique.
- * le DECLARE en contradiction totale avec les réflexions menées par la Commune et les autres Communes qui élaborent le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ouest Lyonnais.
- * le JUGE enfin et surtout dangereux pour le devenir du Pays Mornantais, pour l'environnement et pour les habitants de notre territoire.

**Le Maire,
Gérard GRANGE**

